

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018

Le vingt-quatre mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, en suite de la convocation faite le 17 mai 2018.

DÉCISIONS

1°/ VALIDATION ATESAT 2018 : PROGRAMME ROUTIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2018.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante : Réfection de la voirie communale, programme 2018 : pour un montant de 57 712.00 € HT soit 69 254.40 € TTC, attribué à l'entreprise PIGEON d'Hennebont, offre la mieux disante.

Monsieur le Maire rappelle que le programme prévisionnel était composé d'une tranche ferme (routes de St Jean, Coët Henven, Cité du Pont Hir et Chemin de St Yves, Boderel (carrefour de Vorlen), Kerdaniel, Coh Cazec, et Chemin de Kéralys) et d'une tranche conditionnelle n°1 secteur de Quistiave.

Compte tenu du budget 2018, et des résultats de l'appel d'offres, Monsieur Le Maire propose de ne pas retenir le secteur de Quistiave, tranche conditionnelle, au titre du programme de 2018 et de le reporter sur 2019.

Le programme validé après délibération, et voté à l'unanimité, au titre de 2018 s'élève donc à 60 600.00 € TTC soit 50500.00 € HT.

2°/ PÔLE ENFANCE : AVENANT ENTREPRISE NICOL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des avenants relatifs à la construction du pôle enfance :

Avenant N° 2 du lot 7 : Cloisonnement isolation doublages attribué à la société NICOL. Cette plus-value d'un montant total de 2184.00 € TTC concerne la réalisation de dépose des fourrures et de l'isolation et leur repose après déploiement de la membrane d'étanchéité à l'air, non prévu dans le marché initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE l'avenant de la Ste NICOL pour un montant total de 1820.00 € HT soit 2184.00 € TTC.

3°/ PÔLE ENFANCE : AVENANT ENTREPRISE EA2I

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des avenants relatifs à la construction du pôle enfance :

Avenant N° 2 du lot 9 : Electricité VMC attribué à la société EA2I. Cette plus-value d'un montant total de 5002.80 € TTC concerne du câblage supplémentaire pour la pré-installation de la sonorisation, de la vidéo projection dans la grande salle d'activité, l'installation de prises électriques à l'extérieur sur la cour et le câblage pour la vidéo dans la salle d'exposition de la médiathèque, équipements non prévus dans le marché initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant de la Ste EA2I pour un montant total de – 4169.00 € HT soit – 5002.80 € TTC.

4°/ RECONDUCTION LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €, par délibération du 12/06/2014, pour un an, et renouvelée par délibération en date du 21/05/2015, du 19/05/2016 et du 11 juin 2017 pour un an. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 10 juin 2018. Les conditions de renouvellement proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 1 an

Actuellement, le montant utilisé est de **150 000 €**.

Monsieur le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie pour un an.

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2018, concernant notamment les travaux du pôle Enfance, notamment les délais de versement des subventions
Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la reconduction d'une ligne de crédit de trésorerie,

Après discussions et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole,

5°/ SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de souscrire un prêt relais d'un montant de 150 000.00 € pour une durée d'un an, afin de financer les travaux du pôle enfance dans l'attente du versement des subventions à recevoir de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) et de la CAF.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de consulter différentes banques afin de souscrire le prêt relais de 150 000.00 € pour un an.

6°/ PROGRAMMATION DE CONTENEURS ENTERRÉS

Pontivy communauté a engagé un programme visant à remplacer les conteneurs et les colonnes de tri par des conteneurs enterrés dans les centres bourgs où la collecte se fait par camion à ouverture arrière. Le bourg de Guern et le village de Quelven, peuvent être intégrés à ce programme sur demande de la commune.

4 conteneurs de 5 M3 seraient installés côte à côte pour optimiser le tri des déchets en permettant une meilleure valorisation.

Le coût d'installation est évalué entre 7000 et 10000 € suivant les difficultés du génie civil. A raison de 5 emplacements sur le bourg et Quelven, le budget à charge de la commune serait au maximum de 30000 €uros soit 15% du prix de revient.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'intégrer au plan de déploiement en cours de préparation pour 2019.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accepter l'installation des conteneurs enterrés sur le Bourg et Quelven

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à transmettre à Pontivy Communauté cette décision.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

RÉSEAU MÉDIATHÈQUE : RECTIFICATION DE TARIFS ET VALIDATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR

Vu la mise en réseau des 3 médiathèques de Guern, Malguenac et Le Sourn, délibération du 25/01/2018.

Vu les délibérations du 18/01/2018 et du 15/02/2018, d'harmonisation des tarifs suivants :

- Inscription à la médiathèque **10 EUROS par famille pour une année**,
- Gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans.

A la demande de la médiathèque du Sourn, monsieur le maire propose d'étendre la gratuité pour les jeunes de moins de 25 ans, sous réserve de présentation de leur carte d'étudiant.

De plus, Monsieur le maire présente le règlement intérieur du réseau de médiathèque pour validation.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, **DÉCIDE** d'instaurer la gratuité d'inscription pour les jeunes de moins de 25 ans, sur présentation de leur carte d'étudiant.

DÉCIDE de valider le règlement intérieur des médiathèques en ajoutant la réserve de présentation de leur carte d'étudiant (article 3 - du règlement intérieur).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ TERRAIN POUR IMPLANTATION PYLONE ORANGE PRÈS DU STADE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'installation d'un pylône par la société Orange, près du Stade au lieu-dit Bellevue en Guern. Une parcelle de 20 M2 sur le parking côté tennis répondrait au souhait de l'opérateur qui confirmera après des études radio, la pertinence de ce site. Une convention précisera les conditions d'occupation le cas échéant.

Cette opération permettrait d'améliorer la qualité du réseau téléphonique mobile sur la commune, tant en terme de couverture que de débit. (3G et 4G)

2°/ INFORMATION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme DUVAL-LE GUILLANT, Directrice Générale des Services, à compter du 13/05/2018 pour convenance personnelle.

Une offre d'emploi a été déposée auprès de centre de gestion de la fonction publique.

Afin de faciliter le fonctionnement du service administratif, Mme GUYOT Viviane fera office de Directrice Générale des Services. Afin de la remplacer à l'accueil, Mme GUENASSIA Nathalie a été recrutée comme adjoint administratif non titulaire à temps complet jusqu'au 14 septembre 2018.

En vue de l'ouverture de la nouvelle cuisine du pôle enfance, Monsieur LE GLEUHER François, cuisinier, sera recruté en tant qu'adjoint technique non titulaire à temps non complet (24H/semaine) à compter du 20/08/2018. Monsieur Le Gleuher sera en charge de l'élaboration des menus, des commandes, de la gestion financière de l'activité repas et du suivi sanitaire des marchandises et des locaux.

Afin d'aider le nouveau cuisinier, monsieur le maire propose de créer une commission repas/menu qui sera mise en place pour la rentrée 2018. D'ores et déjà, 3 élues se sont portées volontaires Mme GUILLEMOT Marianne, Mme MORAUT Christelle et Mme NEDELLEC Morgane qui serait, elle, présidente de la commission. Cette commission comptera en plus, des parents d'élèves. Les modalités et attributions restent à fixer.

3°/ BILAN ALSH HIVER 2018 : Du 26/02 au 09/03/2018

Participation : 29 enfants de GUERN et 66 de MALGUENAC

Dépenses : 5426.14 €

Divers : 1690,39€

Sorties : 1478.50 € (Parkafun, patinoire, cinéma, gamineries)

Coût animateurs : 2257.25 €

Recettes (participation des familles) : 4513.45 €

Déficit : 912.69 €

Coût pour la commune de Guern, après déduction des recettes : 278.61€

4°/ ART DANS LES CHAPELLES

Les 28, 29 et 30 mai : Présence à Locmeltro de Charlotte Charbonnel, artiste de L'Art dans les Chapelles. **Mercredi 30 à 18h30**, présentation de l'œuvre, à la chapelle, **vous êtes tous invités.**

5°/ POINT BUDGET 2018 au 2 mai 2018

Fonctionnement dépenses :

Prévues : 889 939.00 € Réalisées : 231 820.37€

Fonctionnement Recettes :

Prévues : 889 939.00 € Réalisées : 190 779.18€

Investissement dépenses :

Prévues : 1 839 476.48€ Réalisées : 493 854.58€

Investissement recettes :

Prévues : 1 839 476.48€ Réalisées : 201 021.07€

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

Plusieurs élus font état de difficultés et de débordements des bacs d'ordures ménagères principalement des bacs jaunes. Il est rappelé que les emballages doivent être compressés dans les sacs jaunes afin d'en réduire leur encombrement.

Les sites présentant une insuffisance en nombre seront signalés au secrétariat pour signalement au service collecte de Pontivy Communauté.

Prochain conseil le jeudi 21 juin 2018 à 20 h 30.